

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2014

---

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 2110)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par  
M. Pietrasanta, rapporteur

-----

### ARTICLE 10

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« dès lors que »,

le mot :

« si ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.